

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS  
PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
1981, rue Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec)

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL DE DIRECTION

DES 8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2005

TENU À L'HÔTEL LA TOUR DES VOYAGEURS 2  
(Mont-Tremblant)

Voici un compte-rendu des principaux sujets qui ont été traités lors du dernier Conseil de direction.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

## **Affaires non terminées**

### **Ø GRIEFS EN NÉGOCIATIONS**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, rappelle aux membres du Conseil qu'il y a une procédure allégée pour les griefs faits en vertu de la problématique des «agents de sécurité» et il réfère les membres du Conseil au bulletin qui donnait les instructions nécessaires.

Chacun des vice-présidents répond aux questions des membres du Conseil concernant les griefs de leur département respectif.

### **Ø DISCIPLINE**

#### **Destitutions – article 119.2 de la Loi sur la police**

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique aux membres du Conseil le congédiement de trois membres en vertu de l'article 119.2 de la Loi sur la police.

Un de ces membres avait été accusé de voies de fait lors d'une arrestation. Il a eu l'absolution de la Cour criminelle, mais le comité de discipline de la Sûreté du Québec a tout de même recommandé de le congédier. Cette recommandation a été entérinée par le DG, avec approbation du ministre.

Ce dossier s'ajoute aux deux autres dossiers qui seront inscrits à l'arbitrage pour contester les décisions rendues par le comité de discipline de destituer ce membre en vertu de l'article 119.2 de la Loi sur la police.

### **Ø ARBITRAGES EN COURS**

#### **Arbitrage Tri sécuritaire**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que les dates d'arbitrage de griefs en matière de tri sécuritaire, qui étaient prévues pour les 21 octobre 2005, 22 novembre 2005 et 1<sup>er</sup> décembre 2005, ont été annulées, à la demande de la partie patronale, et ce, pour leur laisser le temps de régler ces griefs.

Le dossier est à suivre.

## **Arbitrage exécutoire**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique l'historique de l'arbitrage non exécutoire de différends de notre régime syndical qui avait été demandé par le gouvernement en 1984. Il remet un document à tous et l'explique. En plus, il explique les arbitrages de son département et répond aux questions des directeurs.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique également les arbitrages de son département.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, donne aux membres du Conseil de direction les dates des arbitrages à venir dans son département.

## **Remise faite par l'agt Jonathan Voyer**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, présente aux membres du Conseil de direction l'agt Jonathan Voyer.

Ce dernier prend la parole et remet une plaque souvenir au président, M. Jean-Guy Dagenais, en remerciement pour l'aide apportée par l'APPQ, via son Fonds humanitaire. M. Voyer a escaladé le Mont Kilimanjaro en Tanzanie (5 895 mètres), dans le but d'amasser des fonds pour la recherche sur l'arthrite. Un montant de 501 000 \$ a été amassé à ce jour.

De plus, M. Voyer explique l'expérience qu'il a vécue lors de ce périple à l'aide de diapositives.

## **Rapport sur les comités et sous-comités de l'APPQ**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, parle des comités et sous-comités de son département.

### **Ø Comité d'Équipement**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, souligne que ce comité ne siège pas présentement.

Il parle de différents équipements, entre autres des gants anti-perforation et du nouveau dossard que la CSST a recommandé de distribuer à nos membres, et ce,

suite au décès de notre membre Antonio Arseneault. Ce nouveau dossard sera distribué dans les MRC dans quatre à six mois.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que, pour les claques de laitier sur les bottes de travail, la distribution se fera à la mi-janvier. Il mentionne également que les membres de Schefferville ont demandé pour avoir des tuques et que, dans tous les postes isolés, les tuques sont incluses dans l'équipement.

Par la suite, le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, répond aux questions des directeurs sur différents autres équipements.

#### Ø **CSST**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne qu'il y a eu une décision de révision de la Commission des lésions professionnelles pour les postes de Senneterre et de Matapédia. Une décision administrative a reconduit la décision de l'inspecteur.

#### Ø **Comité de Stratégie**

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, traite de ce comité à huis clos.

#### Ø **Comité d'Étude de la Constitution**

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, soumet et explique les amendements que les membres de l'Exécutif veulent apporter à la Constitution.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, revient à l'assemblée.

Il est proposé et accepté d'approuver les amendements à la Constitution, tels que présentés.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, parle des comités et sous-comités de son département.

## Ø **Sous-comité de Placement et Promotion**

### One Shot deal pour les sergents en titre

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que la partie patronale respectera l'entente intervenue avec l'APPQ en mai 2003 concernant les sergents en titre avant la signature de l'entente du 24 octobre 2002.

Cette entente les place prioritaires, si leur temps de placement est complété, dans le placement devant tous les autres sergents qui ne sont pas en surplus.

Ils ne pourront, toutefois, se servir de cette clause plus qu'une seule fois.

### Communiqué 124 - demande de placement annuelle

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, souligne qu'il s'est assuré avec la partie patronale qu'un message spécial était envoyé à tous les responsables d'unité, à l'effet qu'ils se devaient d'informer les membres absents de leur unité des dates en vigueur pour les demandes de placement annuelles.

M. Boucher demande également aux directeurs d'aviser leurs membres en surplus que le sous-comité de Placement et Promotion siégera en 2006 et que la partie patronale a l'intention de se prévaloir de l'article 12 de la directive Emp. & Plac.-31 et voudra contraindre certains membres en surplus à accepter une mutation ou un transfert.

### Bilan des effectifs

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil que la partie patronale a accepté de lui transmettre le bilan des effectifs de façon électronique pour qu'il puisse le distribuer aux directeurs. Il souligne que jamais la partie patronale n'avait accepté de le faire, sauf une fois au mois de mai 2005.

Il spécifie toutefois aux directeurs que ce n'est pas un document à distribuer aux délégués ou aux membres. Ils doivent le garder à leur niveau; il s'agit d'un outil de travail supplémentaire qu'il met à leur disposition, afin qu'ils puissent faire les premières vérifications à leur niveau. Il réitère donc sa demande de l'utiliser de façon à ne pas perdre ce privilège.

## Moyenne de l'examen écrit en gestion

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que la moyenne de l'examen écrit de préqualification aux enquêtes est de 37.48 sur 55.

### Ø **Comité sur la Gestion du REER collectif de l'APPQ et de la CSBE**

M. André Graveline, actuaire de la firme Aon, présente la nouvelle structure sur la gestion du REER collectif de l'APPQ et de la CSBE.

Il est proposé et accepté d'approuver les travaux effectués sur la nouvelle structure sur la gestion du REER collectif de l'APPQ et de la CSBE et de créer un nouveau fonds au REER collectif .

### **Avis juridique – responsabilité civile des administrateurs de l'APPQ**

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, présente Me Marco Gaggino aux membres du Conseil de direction.

Me Marco Gaggino prend la parole et leur explique les devoirs et responsabilités des administrateurs de l'APPQ à l'égard de ses membres.

Suite à l'avis juridique de Me Marco Gaggino sur la responsabilité civile des administrateurs de l'APPQ à l'égard de ses membres, il est proposé et accepté que le comité d'Étude sur la Constitution enchasse dans les Statuts et Règlements (Constitution) de l'APPQ, une protection juridique à cette fin.

### Ø **Sous-comité de Formation**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, fait rapport sur le sous-comité de Formation et donne des explications sur le projet de règlement sur les qualités minimales requises pour exercer les fonctions d'enquêteur dans un corps policier.

- Ø La Sûreté du Québec évalue la possibilité que les PIMS soient considérés comme enquêteurs.
- Ø La liste d'admissibilité comprendrait les membres qui sont sur la liste des membres préqualifiés aux enquêtes.
- Ø La Sûreté du Québec et l'APPQ prétendent que la Sûreté du Québec n'est pas incluse dans le texte du projet de règlement, mais que l'intention du ministère est que la Sûreté du Québec soit incluse. Des

représentations de l'APPQ seront envoyées au ministère avant l'adoption finale du règlement.

M. Alphé Simard mentionne au vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, que la Sûreté du Québec a refusé de libérer un membre 40 heures pour les travaux obligatoires.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond à M. Simard qu'il a traité de ce dossier en CPC et que la Sûreté du Québec évaluera de quelle façon elle remettra les 40 heures à ce membre.

M. Pierre Veilleux mentionne que les négociations sur le reclassement n'ont pas débuté, mais que tous les emplois en demande seront traités en même temps.

M. Normand Lavoie informe le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, que des membres avaient demandé un reclassement, suite à leur intégration et qu'ils n'ont pas eu de nouvelle.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, qui est responsable de ces dossiers, fera des vérifications.

M. Claude Dallaire informe le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, que les techniciens au SIJ en région font de l'identification de véhicules en plus de leur travail de technicien au SIJ, alors qu'à Trois-Rivières, en Estrie, à Montréal et à Québec, il y a des membres attirés à l'identification des véhicules et qu'ils sont reconnus comme sergent-détective. Il se demande donc s'ils peuvent réclamer à la pièce pour être payés comme enquêteur.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande aux directeurs concernés de monter les dossiers pour qu'ils soient traités en reclassement.

#### Ø **Comité des Griefs**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil que ce comité ne siège pas et que la partie patronale est consciente qu'il y a un retard considérable dans les griefs et qu'elle reconnaît sa part de responsabilité.

M. Normand Fréchette demande s'il n'y a pas lieu de traiter les griefs en syndical, avant de les amener en négociation, afin d'épurer les griefs à être clos.

M. Veilleux lui répond que cela a été prévu et que ce sera fait.

### Ø **Comité Paritaire et Conjoint**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, fait un compte-rendu. Il explique que plusieurs auxiliaires n'ont pas eu tout leur temps de calculé pour leur régime de retraite. Pour certains, leur temps en induction n'a pas été calculé, mais leur temps sera reconnu et ils n'auront pas à déboursier.

Il explique que plusieurs membres auxiliaires qui ont complété leur maximum d'heures n'ont pas eu un plein deux ans de reconnu au régime de retraite. Bien que l'entente le stipule clairement, la CARRA a écarté les heures faites en temps supplémentaire du nombre total des heures admissibles. Après négociations, il a été convenu que les heures de temps supplémentaire seront recalculées et que les membres concernés devront payer la partie part/ employé pour combler la différence. Cependant, en vérifiant le dossier, les heures allouées lors de l'induction avaient été calculées par erreur. Résultat, non seulement plusieurs membres n'auront pas à déboursier pour se faire reconnaître leur plein deux ans, mais plusieurs membres se verront rembourser une différence des sommes perçues en trop. L'entente finale sera signée sous peu.

Par contre, ceux pour lesquels le temps supplémentaire n'a pas été calculé devront payer la différence.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, fait un compte-rendu. Il explique que plusieurs auxiliaires n'ont pas eu tout leur temps de calculé pour leur régime de retraite. Pour certains, leur temps en induction n'a pas été calculé, mais leur temps sera reconnu et ils n'auront pas à déboursier.

Il explique que plusieurs membres auxiliaires qui ont complété leur maximum d'heures n'ont pas eu un plein deux ans de reconnu au régime de retraite. Bien que l'entente le stipule clairement, la CARRA a écarté les heures faites en temps supplémentaire du nombre total des heures admissibles. Après négociations, il a été convenu que les heures de temps supplémentaire seront recalculées et que les membres concernés devront payer la partie part/ employé pour combler la différence. Cependant, en vérifiant le dossier, les heures allouées lors de l'induction avaient été calculées par erreur. Résultat, non seulement plusieurs membres n'auront pas à déboursier pour se faire reconnaître leur plein deux ans, mais plusieurs membres se verront rembourser une différence des sommes perçues en trop. L'entente finale sera signée sous peu.



Par contre, ceux pour lesquels le temps supplémentaire n'a pas été calculé devront payer la différence.

### Ø **Nouveau Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, souligne que tous les membres cotiseront un montant de 247 \$ par année, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La policière pourra être en arrêt de travail pour un maximum de 50 semaines. Elle touchera une prestation équivalant à 70 % ou 75 % du maximum des gains assurables qui est de 57 000 \$ par année. La portion congé parental d'une durée de 25 ou 32 semaines pourra être partagée entre les deux parents. Le membre masculin aura également droit à un congé de paternité de trois à cinq semaines.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, réfère les membres au site Internet du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et souligne que les modalités d'arrimage ne sont pas encore établies. Cependant, il est important de rappeler aux membres voulant se prévaloir dudit Régime, qu'ils devront s'inscrire auprès du Régime, afin de toucher les prestations prévues.

### **Interprétation du contrat de travail**

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond aux questions des directeurs.

M. Normand Fréchette soulève la problématique concernant la formation des membres en vacances ou en congé six jours qui sont appelés à suivre de la formation pour Gentilly au poste de Bécancour et qui sont retirés de l'Unité d'urgence s'ils n'y vont pas.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, demande aux directeurs de faire compléter des griefs et il évaluera la possibilité d'inscrire un grief en arbitrage. De plus, il mentionne que ce dossier sera traité en CPC.

M. Gaétan Boulianne demande si nous maintenons la même position pour les alarmes, soit de s'y rendre à deux membres.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond qu'il est très important que les membres respectent cette ligne directrice.

## **Négociations du contrat de travail**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, fait un compte-rendu des négociations à huis clos.

### **Remarques dans l'intérêt général de l'APPQ**

#### **∅ Hiérarchie à suivre par les membres pour des questions**

M. Roger Dubé parle de la hiérarchie à suivre pour les membres qui ont des questions.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique que les membres doivent passer par le délégué, le délégué par le directeur et le directeur par le membre de l'Exécutif, mais il souligne qu'il se peut que le membre passe directement par le membre de l'Exécutif lorsqu'il est en conflit avec son délégué ou directeur.

M. Dubé demande aussi ce qu'il fait s'il a des demandes des médias.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, lui répond que seul le Président est autorisé à communiquer des informations aux médias.

#### **∅ AFMO**

M. Normand Lavoie mentionne aux membres du Conseil qu'il a participé avec le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, et le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, au Congrès de l'AFMO qui a eu lieu du 13 au 16 septembre 2005. Il souligne également que l'OPP est membre associé avec l'AFMO.

Il est proposé que l'APPQ devienne membre associé de l'AFMO, au même titre que l'OPP, pour un montant de 150 \$, mais il est est proposé et voté en amendement que nous adhérions tout d'abord à la FQM et, qu'ensuite, nous entreprenions les démarches pour adhérer à l'AFMO.

Par la suite, il y a eu un dépôt sur le bureau de la proposition principale amendée.

### Ø **patrouille isolée en poste isolé**

M. Gaétan Boulianne soulève cette problématique des enquêteurs et patrouilleurs en patrouille isolée dans les postes isolés. Il mentionne que des membres vont prendre des plaintes à 300 et 400 km seuls, alors que l'autre membre reste au poste.

M. Boulianne demande qu'on prenne position immédiatement dans ce dossier.

Il est entendu que M. Boulianne expliquera la problématique à son vis-à-vis et que, s'il n'y a pas de reconnaissance du danger par celui-ci, une plainte sera déposée à la CSST.

M. Gaétan Boulianne parle aussi des officiers qui veulent obliger les membres à être en disponibilité et certains membres refusent. Il y a des unités où les membres se battent pour être en disponibilité et, à d'autres, où c'est tout à fait le contraire.

### Ø **libération des directeurs**

M. Gaétan Boulianne informe les membres du Conseil qu'il s'est fait dire par son supérieur qu'il serait remplacé et qu'il relèverait du C.R. du commandant. Son supérieur aurait été informé par son D.G.A.

M. Claude Dallaire souligne qu'il a eu la même information dans son district.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, répond qu'il n'y a aucune entente à ce jour et que, si la Sûreté du Québec a l'intention de le faire, nous l'apporterons en négociation.

### Ø **Dossier d'un agent décédé d'un cancer des testicules**

M. Chrystian Leclerc parle de ce dossier dans lequel le membre avait été diagnostiqué avoir un cancer des testicules par son médecin. Le médecin lui avait également dit qu'il avait eu six patients avec le même diagnostic et que cinq d'entre eux étaient des policiers.

Le dossier devrait être évalué par le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, pour savoir s'il peut y avoir un lien avec le radar.

### Ø **Moyens de sensibilisation**

M. Yvon Simard parle des étudiants qui n'ont pas pu faire de stage dans son district.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, demande à M. Simard de faire le message au responsable de la formation dans son district d'écrire au Ministre et de lui mentionner la problématique, due aux moyens de sensibilisation.

Il est proposé et accepté de surseoir aux moyens de sensibilisation et de permettre aux étudiants de faire des stages dans les unités de la Sûreté du Québec identifiées par le sous-comité de Stratégie comme étant problématiques.

### Ø **Intégration des constables spéciaux du Parlement**

M. Chrystian Leclerc remet au président, M. Jean-Guy Dagenais, une correspondance de M. Patrick Gagné qui désire rencontrer un membre de l'Exécutif pour discuter de l'intégration des constables spéciaux du Parlement au sein de la Sûreté du Québec.

### Ø **Sommet des trois associations policières – édition 2007**

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique qu'en 2007, le Sommet des trois associations policières se fera à Montréal et qu'il est entendu avec M. Francoeur de la Fraternité que ce sont ses membres qui se déplaceront.

Il est proposé et accepté de tenir le Congrès de 2007 à Saint-Hyacinthe, étant donné les coûts élevés dans la région de Montréal et Laval.

Le Sommet se tiendra le 23 mai 2007 et sera suivi par notre Congrès les 24, 25 et 26 mai 2007.

Pour notre Congrès de 2006, il se tiendra au Plaza Québec de Québec, les 25, 26 et 27 mai 2006 et sera précédé du Sommet, le 24 mai 2006.

### Ø **Fonds d'action CSN**

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne aux membres du Conseil que l'APPQ s'est fait approcher par la CSN pour offrir des Fonds d'action CSN à nos membres. Les directeurs seraient appelés à transmettre les informations à leurs membres.

Ø **Observateurs aux entrevues**

M. Normand Fréchette explique qu'il s'est objecté à remettre ses notes d'observateur à la fin d'une entrevue et que cela a créé une problématique.

À la suite de cela, des discussions ont eu lieu entre le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, et MM. Roger Chartier et Guy Carignan. Il fut entendu que les observateurs aux entrevues pourront quitter avec leurs notes.

---

Jocelyn Boucher,  
Vice-président aux ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES  
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/dmv